

Les partenaires associés

● Le Conseil

- La Mairie de Toulouse (les élus et services municipaux en charge de la jeunesse et de la solidarité)
- L'État (le sous-préfet à la Ville, le directeur départemental de la Cohésion Sociale et le directeur académique des services de l'Éducation Nationale)
- Le Conseil Départemental (le vice-président de la Commission Permanente, chargé de la Politique de la Ville, la direction Enfance et Famille ou la direction de l'Action Sociale Territoriale)
- Des associations œuvrant dans les domaines de l'éducation et de la famille
- Des personnes qualifiées

● La Commission Technique

- Le Conseil Départemental (la direction Enfance et Famille ou la direction de l'Action Sociale Territoriale)
- L'Éducation Nationale (le Service Social des Elèves)
- Des associations œuvrant dans les domaines de l'éducation et de la famille
- La Mairie de Toulouse (des personnes qualifiées et le coordonnateur)
- Des acteurs sollicités en fonction des situations



Une éthique forte et partagée

Les partenaires impliqués dans l'action du CDDF ont défini des règles communes pour le respect de l'enfant, de sa famille et des professionnels :

- L'enfant est au centre du dispositif. Sa parole est prise en compte
- La famille est volontaire pour intégrer le dispositif. Elle est systématiquement informée de tout ce qui la concerne au sein du CDDF
- Tous les membres s'engagent au respect de la confidentialité des informations et au respect du secret professionnel



Pour trouver un appui, lorsque vous êtes confronté(e) à un mineur en difficulté, vous pouvez prendre contact avec le CDDF.

Contact

Bruno Personnaz

coordonnateur

05 67 73 87 46

saisie.cddf@mairie-toulouse.fr



Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF)

Un engagement collectif pour :

- Proposer aux mineurs (enfants et adolescents) une prise en charge structurante
- Soutenir les parents en difficulté éducative
- Répondre aux professionnels confrontés à des mineurs pour lesquels le cadre éducatif parental semble défaillant

Mairie de  TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

Toulouse en grand !

Deux instances différenciées

● *Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles, réuni en assemblée plénière, assure l'articulation interinstitutionnelle des politiques de prévention.*

Ses objectifs

- Mettre en œuvre le règlement intérieur et la charte de confidentialité consultables sur le lien suivant <http://www.toulouse.fr/web/social>
- Fixer des orientations partagées pour une collaboration interinstitutionnelle efficiente et complémentaire
- Organiser et sécuriser le partage de l'information entre les professionnels
- Suivre les travaux de la Commission Technique

● *La Commission Technique assure la prise en compte des situations individuelles.*

Ses objectifs

- Recevoir, écouter et rappeler leurs droits et devoirs aux familles
- Partager et analyser les situations
- Identifier les modes d'interventions à proposer aux familles
- Rendre compte au Conseil de ses modes d'intervention de manière anonymisée

Déroulé de la prise en charge d'une situation dans le cadre du CDDF

